



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des chemins de fer

Guide pour l'obtention d'un certificat de sécurité relatif à la prestation d'activités ferroviaires sur le réseau ferré luxembourgeois

Annexe 1 Liste des règles nationales en matière de Sécurité d'Exploitation

Remarques

Les règles nationales en matière de Sécurité d'Exploitation reprises dans ce document, sont celles transmises à l'Agence ferroviaire européenne en vue d'une notification auprès de la Commission européenne.

Liste des règles nationales en matière de Sécurité d'Exploitation - Textes légaux -		Satisfait par : (partie/document du dossier)	Réservé à l'ACF
Texte Coordonné Arrêté grand-ducal modifié du 23 juin 1952, portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté des chemins de fer à voie normale et à voie étroite			
Art. 21	Composition du train - Nombre des places dans les trains réguliers de voyageurs.		
Loi du 24 décembre 1999 relative aux conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.			
Document complet	Formation professionnelle et certification des conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses.		
Règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.			
Document complet	Critères de sélection, formation professionnelle et certification des conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses.		
Règlement grand-ducal du 1er mars 2007 modifiant a)...; b) le règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (Chapitre II).			
Document complet	Examen de contrôle et renouvellement du certificat de formation des conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses.		

Liste des règles nationales en matière de Sécurité d'Exploitation - Documents établis par CFL-GI -		Satisfait par : (partie/document du dossier)	Réservé à l'ACF
Règlement Général de l'Exploitation Technique (RGE) édition 2020 :			
Livre 3 – document complet Livre 4 - §29 Annexe – 3	Dispositions réglementaires aux mouvements de manœuvres.		
Livre 2 - document complet	Signaux et repères utilisés sur l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise - description et signification.		
Livre 1 - §14 Livre 4 - §24 Annexe - 5	Dispositions réglementaires sur les vitesses maximales autorisées dans des conditions de circulation particulières.		
Livre 4 - §17 Annexe - 4	Tableau "RAL" - Renseigne le personnel des trains entre autre sur les particularités temporaires en relation avec des travaux.		
Livre 2 - §50 et §77	Disposition réglementaires relative au signal de tête d'un train et d'un engin moteur dans les manœuvres.		
Livre 4 - §1, §30, §35, §37 et §40 Livre 5 - document complet Annexes - 1 et 9	Mesures pour gérer les situations d'urgence et rétablir les conditions d'exploitation normales de la ligne - rôles et responsabilités		
Livre 5 - §8 Annexe - 8	Formulaire officiel sur la base duquel la notification d'incident / accident ferroviaire est établie. Adresses auxquelles la notification doit être diffusée		
Livre 4 - §3, §4, §17, §18, §20, §25, §27, §29, §30, §31, §34, §36, §41, §42, §44, §46 et §47 Annexes - 2, 5 et 7	Règles de communication Document avec les instructions européennes		

Liste des règles nationales en matière de Sécurité d'Exploitation - Documents établis par CFL-GI -		Satisfait par : (partie/document du dossier)	Réservé à l'ACF
Livre 3 - §11 Livre 4 - §31	Manœuvres de transports exceptionnels et circulation de transports exceptionnels		
Livre 1 - §17	Indications minimales dans l'horaire.		
Livre 1 - §5 pt. 17 et §15 pt.3	Enregistrement de la communication de sécurité hors du train.		
Livre 4 - §43	Mesures en cas d'accident de passage à niveau		
Livre 4 - §12	Agents minimaux dans un train.		
Livre 1 - §04	Agents d'exploitation technique et prescriptions générales à observer		
Livre 4 - §12	Circulation des convois ferroviaires - Prescriptions des qualifications d'un pilote et du personnel assistant le conducteur		
Consigne Spéciale - relative à l'exploitation technique de courtes lignes en impasse			
Document complet	Dispositions réglementaires relative à l'exploitation technique de courtes lignes en impasse		